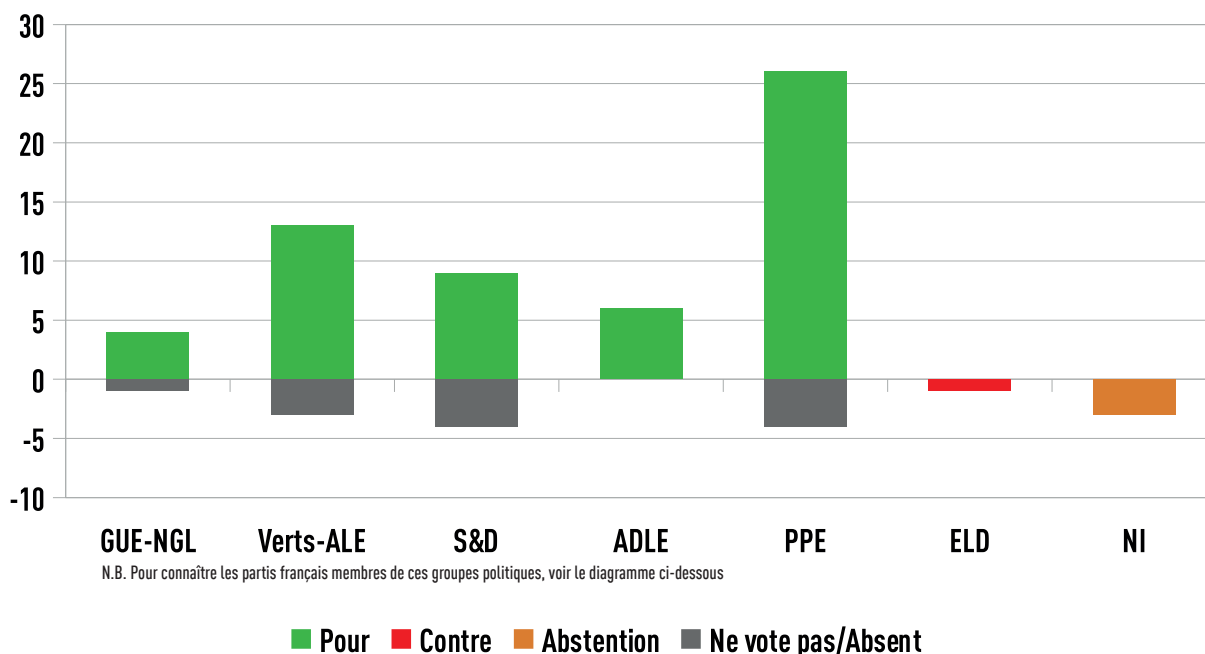


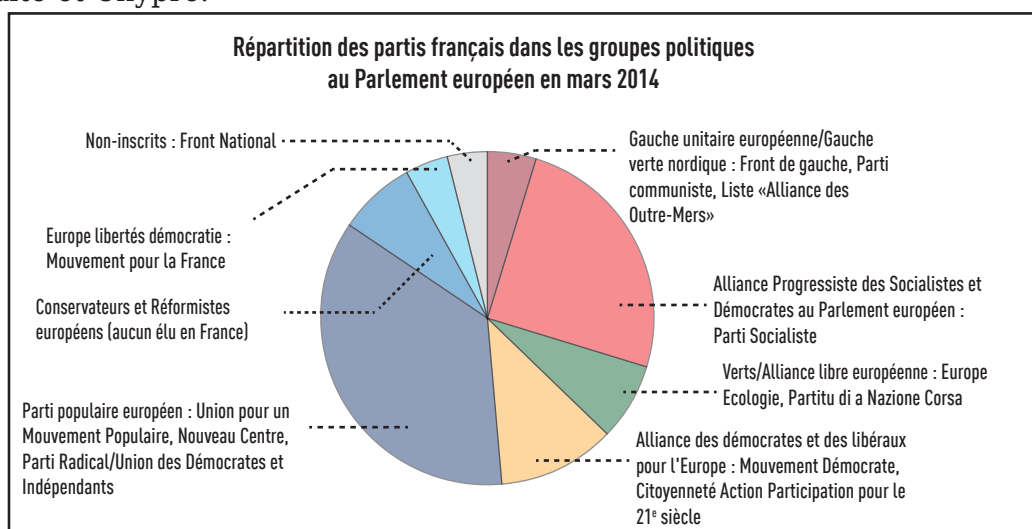
Faut-il imposer une nouvelle taxe sur les transactions financières à l'intérieur de l'UE ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



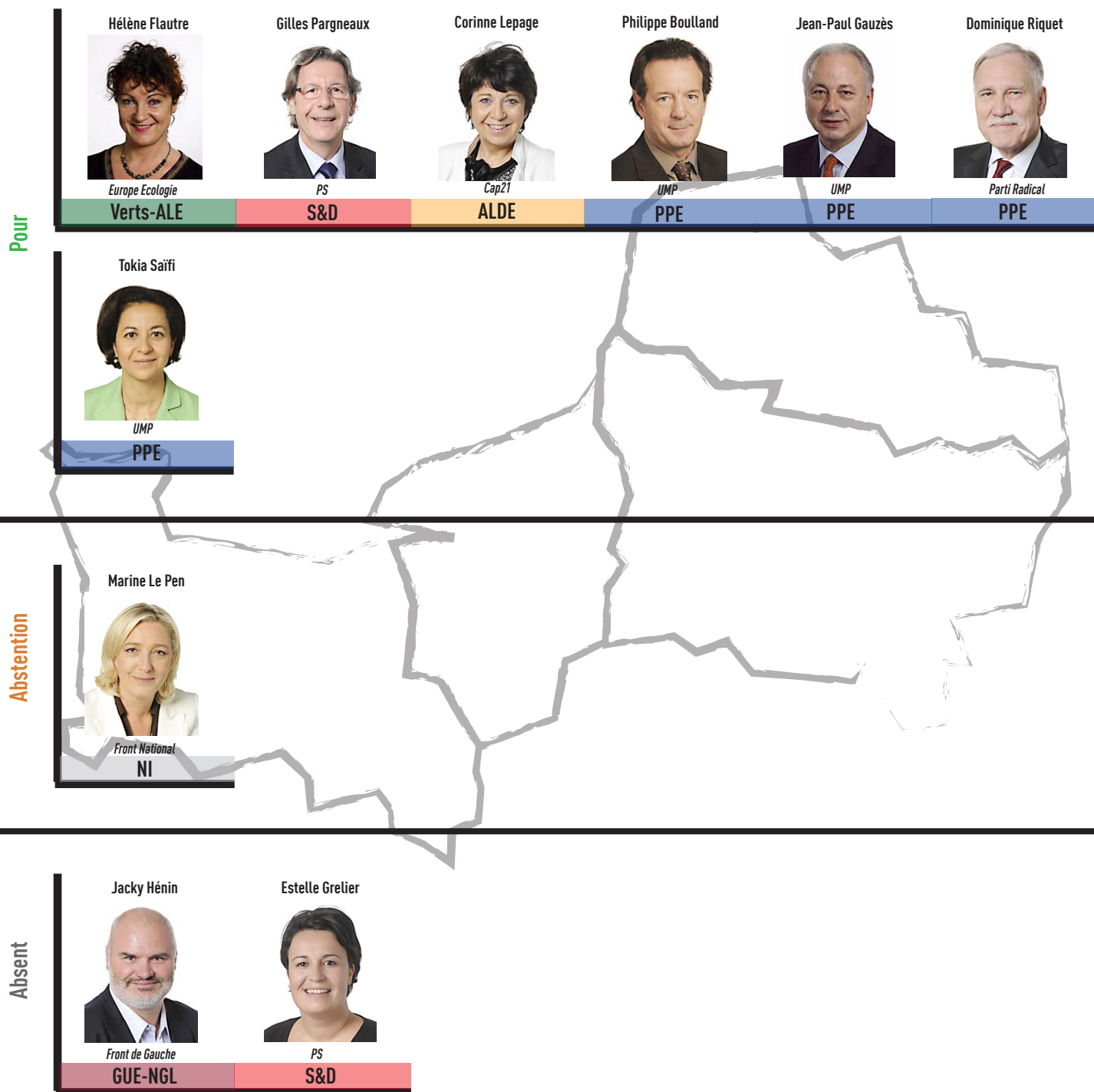
En mai 2012, les élus européens se sont prononcés sur un projet de taxe sur les transactions financières (TTF), à percevoir par les États membres de l'UE, dans le cadre d'une procédure législative spéciale (consultation du Parlement). L'objectif de cette taxe est notamment de diminuer le nombre et l'intensité des transactions financières et de dégager de nouvelles ressources pour le financement des dépenses publiques.

Tous les élus français du Parlement européen (PE) ont choisi d'approuver ce projet, à l'exception de l'élu du MPF, qui a voté contre, et des trois élus du Front national, qui se sont abstenus. Cette quasi-unanimité française contraste avec le caractère plus divisé des autres délégations nationales, puisque ce vote a été remporté par une majorité européenne de grande coalition (et non de consensus) à hauteur de 487 voix. Une minorité significative de 152 députés des groupes CRE, ELD et ADLE (à l'exception des membres français, italiens et finlandais) ont voté contre la proposition, de même que 20 députés PPE, de Malte, Chypre, Suède et de Lettonie, et 6 députés S&D, de Malte et Chypre.



Faut-il imposer une nouvelle taxe sur les transactions financières à l'intérieur de l'UE ?

Le vote des parlementaires européens du Nord-Ouest*



*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu 

Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », *Etudes & Rapports No 104*, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman, avril 2014

Réalisation : Lucie Marmas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)